La guerre russo-ukrainienne, un an après

Enjeux et perspectives

Roger K. KOUDÉ

Titulaire de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité », Professeur de Droit international à l'Institut des droits de l'homme de Lyon (IDHL) - Université catholique de Lyon (UCLy), Lyon - France

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Distingués invités, en vos noms, titres et grades respectifs,
Chers étudiants,

Il y a exactement un an, jour pour jour, le 24 février 2022, fut déclenchée la guerre russo-ukrainienne, à la suite de l'intervention armée de la Russie en Ukraine, en violation notoire du droit international qui proscrit tout recours à la force dans les relations entre Etats, conformément aux dispositions de l'article 2, alinéa 4, de la Charte des Nations Unies qui dispose : « *Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies.* »

Cette guerre, prévisible, semble-il, n'a fait qu'accentuer les contradictions habituelles du système international, avec comme point d'achoppement la sempiternelle question du « droit de veto » des membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Bien évidemment, la Russie n'a pas hésité d'user de cette prérogative extrêmement controversée pour se défendre relativement à la condamnation qui aurait pu être prononcée contre elle par cet organe dont elle fait partie.

Face à un tel blocage du Conseil de sécurité, tout aussi prévisible, c'est finalement l'Assemblée générale des Nations Unies qui, dans sa résolution adoptée le 2 mars 2022 lors de sa 11^{è} session extraordinaire d'urgence, déplorera *« dans les termes les plus énergiques l'agression commise par la Fédération de Russie contre l'Ukraine en violation du paragraphe 4 de l'article 2 de la Charte.* » Cette instance onusienne a exigé par la même occasion que « *la Fédération de Russie cesse immédiatement d'employer*

la force contre l'Ukraine et s'abstienne de tout nouveau recours illicite à la menace ou à l'emploi de la force contre tout Etat Membre. »

Dans la foulée, et lors de sa 76è session, le 26 avril 2022, l'Assemblée générale a adopté sans vote une résolution (la résolution A/Res/76/262) intitulée : « *Mandat permanent permettant à l'Assemblée générale de tenir un débat en cas de recours au droit de veto au Conseil de sécurité.* » Par cette résolution, l'Assemblée générale a décidé de se réunir dorénavant automatiquement, dans les 10 jours qui suivent, si le « droit veto » était utilisé au Conseil de sécurité par l'un quelconque de ses cinq membres permanents. Il convient de rappeler que cette procédure est inhabituelle (elle est la deuxième depuis 40 ans et la huitième fois depuis l'avènement des Nations Unies en 1945).

Hormis les enjeux de paix et de sécurité internationales *stricto sensu*, il se pose également de façon récurrente la question des conséquences judiciaires de cette guerre en Ukraine, notamment la sanction pénale internationale des crimes internationaux qui auraient été commis dans le cadre de ce conflit. A ce sujet, il se trouve que la Russie comme l'Ukraine sont des Etats tiers au Statut de Rome de 1998 créant la Cour pénale internationale (CPI) qui, faut-il le rappeler, est la première et l'unique juridiction pénale internationale permanente à vocation universelle. Certes, 41 Etats ont saisi la CPI de ce dossier mais il reste toujours la question centrale de la coopération indispensable des parties directement concernées par ce conflit, à savoir l'Ukraine et la Russie, pour l'accomplissement de la mission dévolue à cette juridiction.

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Distingués invités,

Je voudrais, avec votre permission, rappeler que c'est à dessein que nous avons fait le choix d'inscrire le présent colloque international dans le cadre de la Décennie Nelson Mandela pour la Paix (2019-2028), instituée par l'Organisation des Nations Unies. En effet, par cette manifestation scientifique internationale, notre Chaire UNESCO entend apporter sa contribution aux débats que suscite la guerre russo-ukrainienne et les conséquences, nombreuses et multidimensionnelles, y relatives. Au moment où la diplomatie traditionnelle et les différentes initiatives de paix font face à des défis innombrables et où les risques d'un conflit de longue durée semblent se préciser, il nous a paru indispensable de mobiliser également les ressources de la diplomatie scientifique. En tant qu'institution universitaire, au service des nobles idéaux des Nations Unies, tels qu'ils sont inscrits dans la Charte de l'Organisation et dans les différents instruments de l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), il est de notre devoir de continuer de fertiliser les esprits et d'œuvrer pour une paix qui soit juste, acceptable et durable.

C'est pourquoi, au travers de ce colloque international, nous avons souhaité donner la parole aux universitaires certes, mais aussi aux hommes et aux femmes de terrain, notamment les diplomates, qui auront la lourde responsabilité d'explorer principalement cinq axes, portant respectivement sur les questions suivantes et les enjeux majeurs qui s'y rapportent :

Published in : Sous la direction de Roger K. KOUDÉ (dir.), *La guerre russo-ukrainienne : enjeux et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005434, doi : 10.17184/eac.9782813005434

Premièrement, l'autopsie d'une crise prévisible

Il s'agit de comprendre et d'analyser les facteurs explicatifs de ce conflit russo-ukrainien qui, visiblement, était prévisible. Nous parlons de comprendre au sens arendtien du terme et non d'une quelconque justification du recours à la force dans les relations internationales qui est un procédé intrinsèquement contraire aux principes axiaux des Nations Unies, tels qu'ils ont été rappelés par les différentes résolutions onusiennes précitées.

En effet, les origines de ce conflit armé international entre les deux Etats voisins semblent remonter à un passé plus ou moins lointain ; ce qui s'est, en l'occurrence, traduit par une première confrontation armée en 2014, au sujet de la Crimée. Aurait-on pu éviter la reprise et la prolongation de ce conflit, huit années plus tard ? Quels enseignements peut-on aujourd'hui tirer de cette crise qui menace la paix et la sécurité mondiales ?

Deuxièmement, le positionnement des Nations Unies

Si un consensus a pu être dégagé à l'Assemblée générale des Nations Unies, se traduisant par la condamnation non-équivoque de la violation par la Russie du principe axial de non-recours à la force dans les relations internationales, un tel consensus n'a cependant pas pu être obtenu, notamment au sujet des sanctions éventuelles à prendre contre Moscou. Quel décryptage peut-on faire des votes exprimés par les Etats membres de l'Organisation mondiale au sujet de cette crise internationale de grande envergure ?

Troisièmement, la guerre russo-ukrainienne vue d'ailleurs

S'agissant d'un conflit aux conséquences multidimensionnelles, qui dépassent bien largement les enjeux de paix et de sécurité internationales et qui touchent d'autres continents, la question qui se pose est également celle de savoir et de comprendre la perception que l'on a de cette guerre dans d'autres régions du monde. En effet, outre le continent européen qui est directement concerné par ce conflit sur son sol, quelles sont les perceptions et les lectures du conflit russo-ukrainien ailleurs dans le monde, notamment en Afrique, dans les Amériques ou encore en Asie ?

Quatrièmement, les implications judiciaires de la guerre russo-ukrainienne comme un défi pour la justice pénale internationale

La question qui se pose, au sujet des conséquences judiciaires de la guerre russo-ukrainienne, est celle de savoir s'il existe des possibilités réelles pouvant permettre à la justice pénale internationale, prise globalement, de se saisir de ce dossier ? En effet, outre la Cour pénale internationale, déjà saisie par un renvoi collectif de 41 Etats parties au Statut de Rome, quelles sont les autres possibilités à explorer relativement à la sanction des crimes internationaux qui auraient été commis dans le cadre de ce conflit armé international ? Quelles sont les difficultés éventuelles auxquelles doit faire face la justice pénale internationale ?

Published in : Sous la direction de Roger K. KOUDÉ (dir.), *La guerre russo-ukrainienne : enjeux et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005434, doi : 10.17184/eac.9782813005434

Cinquièmement, quelles perspectives et quelles solutions ?

En fin de compte, quelles sont les possibilités de règlement de ce conflit qui constitue une menace factuelle à la paix et à la sécurité internationales ? Tenant dûment compte des difficultés ainsi que des blocages habituels au sein des instances onusiennes, existe-t-il d'autres voies à explorer en vue d'un règlement pacifique de ce conflit ?

Telles sont, fondamentalement, les principales questions que ce colloque international de la Chaire UNESCO « Mémoire, Cultures et Interculturalité » se propose d'élucider, avec la participation de nombreux spécialistes venus de France et de l'étranger.

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les intervenants,
Distingués invités,

Pour conclure mon propos, je voudrais au nom de toutes les équipes de la Chaire UNESCO remercier très sincèrement :

- Les autorités de notre Université, en particulier Monsieur le Recteur, le Professeur Olivier Artus, pour son soutien indéfectible à notre Chaire UNESCO et pour ses aimables encouragements qui nous ont toujours portés vers le haut ;
- Tous nos intervenants, pour l'honneur qu'ils nous font en acceptant d'apporter leurs contributions aux travaux de ce colloque international ; des contributions que nous savons d'ores et déjà décisives ;
- Toutes nos équipes, administratives et techniques, tous nos volontaires et nos étudiants pour leur disponibilité et pour n'avoir ménagé aucun effort pour la tenue de ce colloque international ;
- Tous nos invités et l'ensemble des participants à ce colloque international, en présentiel et en ligne, en France et à l'étranger, pour leur confiance ainsi que pour l'intérêt toujours croisant qu'ils portent aux activités de notre Chaire UNESCO.

A vous toutes et tous, je souhaite un excellent colloque ainsi que de riches travaux et échanges.

En vous remerciant pour votre bienveillante attention.

Published in : Sous la direction de Roger K. KOUDÉ (dir.), *La guerre russo-ukrainienne : enjeux et perspectives*, Editions des archives contemporaines, ISBN : 9782813005434, doi : 10.17184/eac.9782813005434